



LA LETTRE

N° 2021 22

BEBES SANS BRAS DANS L'AIN : SANTE PUBLIQUE FRANCE DESAPPROUVEE.

Le rapport publié en 2018 par Santé Publique France avait écarté toute présence d'un cluster d'agénésies transverses des membres supérieurs dans une petite zone du département de l'Ain.

Le mardi 9 février 2021, une équipe de scientifiques a publié dans la revue Birth Defects Research, une analyse passée pratiquement inaperçue.

Ces travaux conduits par la généticienne Elisabeth GNANSIA, présidente du Conseil scientifique du REMERA (Registre des Malformations en Rhône Alpes) et Jacques ESTEVE biostatisticien aux Hospices Civils de Lyon, contredisent la décision de Santé Publique France. Ils montrent que dans un cercle de 16,24Km centré sur la Commune de Dompierre sur Vesle, le nombre d'enfants souffrant d'atrophie d'un bras ou d'une main entre 2009 et 2014, a été de dix fois supérieur à la moyenne.

On se souvient qu'à l'automne 2016, la Directrice du REMERA, Emmanuelle AMAR avait alerté sur le nombre anormal de cas d'agénésies transverses des membres supérieurs dans cette région et soupçonnait que c'était dû à la conséquence d'une exposition de leur mère à un toxique au cours de la grossesse.

En juillet 2019, un Comité d'experts réunis par Santé Publique France et l'ANSES (Agence de Sécurité Sanitaire de l'environnement et du travail) concluait, comme en 2018, à l'absence de cluster dans l'Ain. Pour ce faire, il sortait de

l'étude certains cas détectés en 2011 et par suite mettait même Emmanuelle AMAR au pilori en l'accusant de rétention de données. Ce qu'elle a contesté avec véhémence.

Dans ces conditions, le REMERA a donc voulu valider les résultats de ces deux chercheurs, par une publication dans la littérature scientifique internationale, pour une évaluation par leurs pairs. C'est désormais chose faite. Il y a bien un cluster d'agénésies transverses des membres supérieurs dans le Département de l'Ain. Il reste aux scientifiques d'en trouver les causes.

A force de vouloir écarter toute cause environnementale, Santé Publique France s'est pris les pieds dans le tapis.

SANOFI

La multinationale repousse encore la date de la mise au point de son vaccin anti covid 19. Dans l'attente, elle va produire des vaccins Pfizer BioNTech dans ses usines.

Dans la même période, elle annonce la suppression de 1 700 emplois dont près de 400 dans la recherche alors que le retard dans la sortie de son vaccin montre déjà ses faiblesses dans ce secteur.

Tout cela n'est-il pas la conséquence de l'utilisation de ses bénéfices de 12,3 Milliards € pour satisfaire l'appétit de ses actionnaires ? Au lieu d'investir ces bénéfices exceptionnels dans la recherche et le développement, la multinationale a versé 4 Milliards € à ses actionnaires.

Questionnée le 7 janvier dernier dans une émission de France Info, la Ministre de l'industrie a justifié cette décision en disant qu'elle avait besoin que des action-

naires investissent dans SANOFI. On reconnaît bien là les orientations d'Emmanuel MACRON qui veut soigner ses premiers de cordée. Mais des actionnaires pour quoi faire ? Licencier les chercheurs et verser des dividendes ? On le voit ce genre d'orientation ne permet pas de satisfaire les besoins de la population dans le domaine de la santé, notamment dans la lutte contre les maladies émergentes.

Nathalie COUTINET, maitresse de conférences en économie au Centre d'économie de l'Université Paris Nord, annonce dans un article du journal Le Monde du 8 février : *C'est « parce que le modèle économique de l'industrie pharmaceutique s'est transformé, passant d'un objectif de santé publique (mettre au point des médicaments soignant le plus grand nombre possible de maladies et de gens) à un objectif financier (servir le plus gros dividende possible à ses actionnaires) »* que la recherche dans le domaine s'est déplacée aux Etats-Unis. Et d'ajouter plus loin *« En Europe, il peut paraître paradoxal de confier à des entreprises dont le but est de faire le plus grand profit possible le domaine de la santé publique dont la solvabilité est assurée par un financement public à travers les systèmes de sécurité sociale. Cela ne peut aboutir qu'à des conflits sur la fixation des prix »*.

C'est la justification d'une inadéquation entre la satisfaction des besoins communs et le choix de l'entreprise privée pour les satisfaire. **Il est grand temps de construire un véritable pôle public du médicament.**